



Communiqué de presse

Roselyne Bachelot-Narquin va-t-elle démanteler les politiques européennes et internationales du ministère de la Culture ?

L'administration centrale du ministère de la Culture vient de subir une nouvelle réforme (dite OAC : Organisation de l'Administration Centrale), mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021, basée sur la création d'une délégation à la démocratie culturelle et le regroupement de missions dites « support » au secrétariat général, dont **l'action européenne et internationale**.

Plutôt que de décroiser les relations de travail entre les directions et le secrétariat général afin d'améliorer les coopérations entre les agents et les services de l'administration centrale, celle-ci dresse de nouveaux murs, en particulier au sein de la sous-direction des affaires européennes et internationales. Cette sous-direction repose sur des équipes dynamiques et compétentes dans leurs domaines d'expertise, à même de jouer leur rôle auprès des établissements publics du ministère, en interministériel et auprès des organisations européennes et internationales, pour peu que les lignes directrices soient clairement dessinées et que les délimitations des compétences entre le secrétariat général, chaque direction ou délégation générale et chaque établissement public, soient véritablement définies.

Que constate la CGT-Culture depuis la mise en place de la réorganisation ?

- un manque permanent de fluidité dans la transmission des informations entre les services du secrétariat général, des directions/délégations et du cabinet de la ministre ;
- l'illisibilité des modes d'action et de coopération et des délimitations de compétences entre le secrétariat général, coordinateur, et les directions/délégations générales, expertes métier ;
- le manque de vision d'une politique ministérielle internationale et un affaiblissement face au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Force est de constater que dans l'élaboration de la nouvelle organisation, les agents n'ont été écoutés ni sur les fonctionnements existants et leurs nécessaires améliorations, ni sur les modalités de travail quotidiennes, leurs réels besoins et leur expertise, en particulier sur l'articulation avec les directions métier. Les enjeux toujours plus importants des politiques européennes et internationales n'ont pas non plus été pris en compte.

Alors que la politique européenne du ministère (enjeux en matière de commerce, concurrence, numérique, modèle social et statuts des professions de la culture, protection des œuvres, pluralité et liberté des médias, etc.) est conduite par un bureau dont le travail d'expertise juridique et de négociation est reconnu par tous, sa politique internationale souffre d'un manque de vision, de dynamisme et surtout d'une définition de lignes directrices et d'enjeux stratégiques qui doivent être définis par la Ministre et son Cabinet. La diversité culturelle est pourtant un enjeu essentiel qui doit

se traduire par des objectifs embrassant l'ensemble de ses dimensions (promotion des échanges culturels, construction de partenariats et de coopérations institutionnelles avec d'autres pays, accueil des cultures étrangères en France, etc.), et pas uniquement à travers le développement de l'expertise. La CGT-Culture considère par ailleurs qu'une partie des recettes liées à l'expertise pourrait permettre d'alimenter un fond dédié à la coopération internationale.

Au regard de la situation critique de la sous-direction des affaires européennes et internationales et du manque de considération de l'expertise de ses agents, pourtant reconnue par leurs interlocuteurs et qui prend des années à se construire, beaucoup d'entre eux cherchent - quand ils n'y sont pas invités - à partir. Est-il vraiment opportun pour leurs responsables de persévérer en ce sens, alors que la présidence française de l'Union Européenne va débiter ?

Afin que l'action européenne et internationale du ministère de la Culture soit véritablement à la hauteur de ses enjeux, la CGT-Culture demande :

- **l'abandon du projet de bi-compétence (zone géographique/discipline) au sein de la sous-direction des affaires européennes et internationales, qui ne recouvre aucune réalité de travail et pose de véritables problèmes d'organisation interne ;**
- **la mise en place de coopérations de travail intelligentes avec les directions/délégations générales dans le respect de leurs champs de compétences, afin de pacifier le quotidien des agents en première ligne ;**
- **le respect des agents, de leurs droits et de leur expertise ;**
- **la pleine intégration des agents dans les processus de construction du projet de service de la sous-direction et l'organisation d'ateliers de travail favorisant l'échange et la libre parole des agents ;**
- **la prise en compte de la surcharge de travail et la priorisation des dossiers ;**
- **le recrutement sans délai des postes vacants et la création de postes supplémentaires pour pallier le sous-effectif structurel ;**
- **éviter toute vacance entre le départ du Chef de service prévu dans les mois qui viennent et l'arrivée de son ou sa successeure.**

Il est de la responsabilité de la Ministre de la Culture de tout mettre en œuvre pour que ses agents puissent accomplir leurs missions dans la sérénité, l'intelligence et la coopération.

Paris, le 16 juin 2021

Contacts :

CGT-Culture Tél : 01 40 15 51 70